



MARCHE À SUIVRE

Vous souhaitez réserver un appartement dans une résidence TENEO.
Afin d'accélérer le traitement de votre dossier, nous vous invitons à suivre les recommandations suivantes :

Veillez compléter et signer la demande de réservation d'un hébergement (4 pages) – ce dossier devra être également complété et signé par votre caution solidaire (obligatoire si vous ne disposez pas de revenus suffisants).

Joindre à cette demande de réservation, toutes les pièces justificatives énumérées dans cette demande ainsi qu'un chèque bancaire de 300 € TTC correspondant aux frais de dossier.

Nous adresser le dossier complet dans les meilleurs délais. A réception, notre société traitera votre demande et vous apportera une réponse dans un délai de 8 jours.

Votre demande de réservation est rejetée : nous vous restituons sans délai, votre chèque de frais de dossier de 300 €.

Votre demande de réservation est acceptée :

Nous reprenons contact avec vous afin de convenir ensemble du type d'appartement disponible que nous pouvons vous attribuer, de la date d'effet et la date d'échéance du contrat d'hébergement que nous vous enverrons.

Ce contrat d'hébergement devra nous être retourné signé (ainsi que le garant si caution solidaire). Nous vous communiquerons le montant du dépôt de garantie à nous verser (1 mois de loyer) et le montant du loyer du premier mois d'occupation à nous verser au plus tard à la date d'effet de votre contrat.

Votre hébergement ne sera définitivement validé qu'à réception du contrat d'hébergement signé et du paiement de l'intégralité des sommes demandées (dépôt de garantie + loyer du premier mois d'occupation).

Votre arrivée :

Prendre contact avec la réception de la résidence au moins 8 jours avant votre arrivée afin de convenir d'un rendez-vous afin d'effectuer l'état des lieux d'entrée et la remise des clés.

Le jour de votre arrivée, vous devrez nous remettre une attestation d'assurance multirisque habitation.